



des bailleurs de fonds internationaux et les organismes de coopération : Banque Mondiale et Banque africaine de développement (BAD).

Lors de son intervention, Monsieur BOUSSAID a souligné l'importance de l'innovation pour toute économie, rappelant la nécessité de soutenir et d'encourager l'émergence de start-ups innovantes qui seront une locomotive pour la création de la richesse et de la croissance dans une économie de plus en plus globalisée.

Il a indiqué que le lancement du Fonds d'amorçage pour l'entrepreneuriat et l'innovation d'une première dotation de 500 MDH financée par la Banque mondiale, s'inscrit dans le sillage de cette volonté de renforcer l'appui des entreprises innovantes et d'améliorer leur accès au financement.

Il ya lieu de noter que la CCG avait prévu dans son plan de développement 2013-2016 la mise en place d'un fonds de fonds dédié au financement des start-ups et de l'innovation. La CCG a privilégié une approche proactive visant à renforcer l'offre de financement du haut du bilan.

Avec ce nouvel instrument, la CCG enrichit sa boîte à outils du financement et pourra ainsi appuyer les entreprises à chaque étape importante de leur développement, à l'image des meilleures expériences à l'international.

La mise en place de ce Fonds vient combler un vide dans la chaîne du financement des premiers stades de création des start-ups et des projets innovants, là où les difficultés d'accès aux sources de financement se posent avec plus d'acuité. En effet, le fonds intègre les besoins de l'innovation de l'étape pré-amorçage, à la création- démarrage jusqu'à la croissance.

Ledit fonds permettra ainsi l'appui aux porteurs de projets et aux acteurs de l'écosystème à travers le financement au moyen de subventions, prêts d'honneur, d'instruments d'Equity (fonds propres) et également de dette intelligente sous forme notamment d'avances remboursables et de prêts participatifs pour accompagner la création et le développement des start-ups innovantes.

Pour l'opérationnalisation du dispositif, il sera procédé au lancement d'Appels à manifestation d'intérêt (AMI) pour la sélection des sociétés de gestion des fonds public-privé de capital-risque ainsi qu'à la labellisation des acteurs de l'écosystème sur la base de cahiers de charges validés par le Comité de sélection et conclusion de conventions ou structuration avec ces derniers pour les autres composantes du Projet.